

BNB
Monsieur Jan SMETS
Gouverneur
14 Boulevard de Berlaimont

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 avril 2018

Monsieur le Gouverneur,


Le Conseil supérieur a pris connaissance de la publication de l'avis 2018/02 du Conseil de l'Institut des réviseurs d'entreprises du 27 février 2018 relatif à la révision de la norme spécifique du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel applicable aux réviseurs d'entreprises agréés.

Un des éléments à la base de la révision de la norme spécifique de 2010 serait l'adoption par la Banque nationale de Belgique de la circulaire du 9 juin 2017 relative à la mission de collaboration des commissaires agréés.

C'est avec grand plaisir que le Conseil supérieur accueille cette initiative dans la mesure où la norme spécifique est antérieure à la réforme dite « Twin Peaks » (finalisée en 2011) et que de nombreux changements législatifs, réglementaires et normatifs sont intervenus depuis l'adoption de cette norme de 2010.

Le Conseil supérieur se tient à votre disposition pour tout échange de vues à propos de ce projet de révision de la norme spécifique avant la transmission du projet de norme pour approbation.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc DELPORTE
Président